

477610

Sur la situation de l'Académie de Paris
 les propositions et statuts de 1789 obligent
 le conseil à attendre que les propositions
 soient examinées par les députés de Paris
 et de tous les autres départements de France
 pour ensuite proposer les propositions
 qu'il juge à propos de faire à l'Assemblée
 nationale. Je prie de vouloir bien
 agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance
 de ma haute estime et de mon profond
 respect.